

**NOS DECHETS**

**MAITRISONS LA FACTURE**

Les mauvais comportements relatifs au TRI des déchets vont amener le SYMICTOM du Pays de Gourdon (syndicat regroupant les communes qui collectent vos déchets) à payer 70 € la tonne pour le traitement des déchets recyclables contre 60 € la tonne en 2015 soit une augmentation de 25 000 € sur l'année 2016.

Cette dépense supplémentaire a un impact non négligeable sur le budget du SYMICTOM et pourrait entraîner une hausse du taux de la TEOM et donc de vos impôts.

Afin de limiter cette hausse, nous souhaitons vous rappeler les bons gestes à adopter

***Dans le composteur (ou dans le jardin) :*** épluchures de fruits et légumes, marc de café, sopalin usagé, tonte d'herbe …

**LE BUT EST DE REDUIRE LES QUANTITES DEPOSES DANS LE BAC GRIS CAR LE COÛT DU TRAITEMENT EST DE 130€ LA TONNE.**

***Dans les bornes blanches (Le Relais)*** : textiles, vêtements, chaussures, même usagés.

***Dans les récup'verre (borne verte)*** : LE VERRE uniquement.

***Dans le bac vert (couvercle vert ou jaune)*** : CARTON PLIé – PAPIER – PLASTIQUES – ALUMINIUM. À déposer dans les sacs transparents disponibles gratuitement dans votre Mairie.

**LE COUT DU TRAITEMENT DU TRI (BAC VERT) VARIE ENTRE 60 ET 90 € LA TONNE**

**(2 conditions cumulatives pour obtenir le meilleur coût : le poids par habitant doit être important et le tri correctement effectué).**

***Dans le bac gris (ou marron) :*** ORDURES MENAGERES uniquement.

Tous dépôts de déchets recyclables dans ces bacs coûtent le double.

(Les dépôts de gravats, déchets du bâtiment, textiles, verre, végétaux sont INTERDITS).

L'usage des bacs est exclusivement réservé aux ménages, l'utilisation par les artisans est interdite.

***Déchetterie :*** déchets encombrants (matelas, meubles…), déchets toxiques (piles, peintures, solvants…), appareils électriques, métaux, cagettes, ampoules, gravats, végétaux…

Comptant sur votre compréhension et votre participation, les élus et les services du SYMICTOM vous remercient.